

MAI 2021

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de mai

**INTRODUCTION AU
DOS > FICHE TMS N°4**

LE DOSSIER DU MOIS
L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENT

DÉCLIC TRAVAIL
L'EXTRACTEUR DE
LAIT

VOTRE AGENDA
PREVENTAGRI
AWARD 2021

LA QUESTION DU MOIS
L'ACCUEIL À LA FERME
ET LES AIRES DE JEUX,
QUELLES LÉGISLATIONS
?

L'achat d'équipements

Le mois passé, nous vous présentions les différents services pouvant vous accompagner dans vos démarches "Sécurité" (SIPP, SECT..).

Cette newsletter abordera les points d'attention lors de l'achat d'un équipement.

Posez-nous vos questions par mail et nous vous répondrons dans la question du mois !

Bonne lecture

Pour en savoir plus :

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri





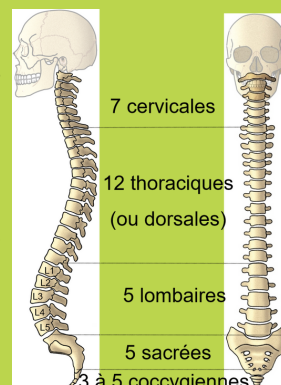
INTRODUCTION AU DOS

FICHE N°4

1

LE DOS... QUEZACO ?

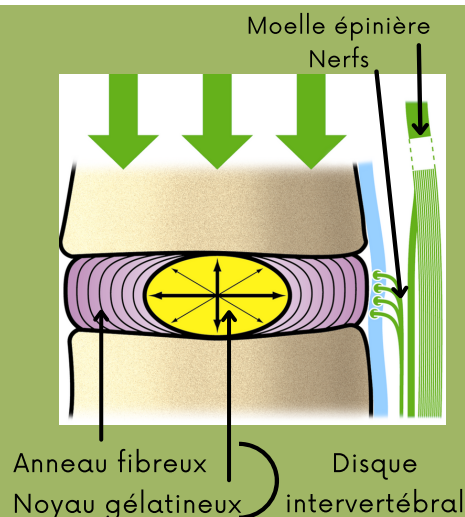
- Le dos est composé de vertèbres, de disques intervertébraux, de la moelle épinière, de nerfs, des muscles et de ligaments.
- Le dos n'est pas droit. La **lordose** est la courbure en creux : cervicale et lombaire. La **cyphose** est la courbure en bosse : thoracique et sacrée.
- Les **lordoses** sont des zones de liberté de mouvement. Les **cyphoses** sont des zones de protection donc peu mobiles. Voilà pourquoi ce sont les cervicales et les lombaires qui souffrent le plus !
- Les courbures dépendent de la génétique, de la musculature, du boulot, ...



2

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLONNE VERTÉBRALE

1. Les **vertèbres** assurent la solidité de l'édifice et protègent la moelle épinière.
2. La **moelle épinière** et les **nerfs** conduisent les informations sensibles et moteurs.
3. Les **disques intervertébraux** fournissent la mobilité et l'amorti. Ils sont "nourris" grâce aux mouvements (comme une éponge). Ils n'ont pas de nerf. On peut donc avoir un disque lésé sans ressentir de douleur.
4. Les **muscles et ligaments** augmentent la solidité et la mobilité de l'ensemble.



3

LE BRAS DE LEVIER

- Le poids du tronc se déporte vers l'avant et crée un bras de levier important (porte-à faux) contrebalancé par les muscles qui vont se contracter et augmenter la pression sur les disques.
- Voici le résultat exprimée en kg de pression sur le dernier disque lombaire pour une personne de 75 kg sans charge ou avec une charge de 15 kg :



50 kg



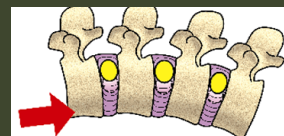
215 kg



300 kg



503 kg



La flexion : le noyau est poussé vers l'arrière, le disque est pincé vers l'avant

Votre dos est solide ! C'est la durée du temps passé en flexion, sa répétition pendant des années qui vont augmenter le risque de maux de dos.

LE DOSSIER DU MOIS

Achat de nouveaux équipements

Lors de l'acquisition de nouvelle machine ou outils, la procédure dite des 3 feux verts doit être appliquée. Cette procédure est souvent réalisée de manière informelle lors d'un achat.

Elle se traduit par une série de questions avant de concrétiser l'investissement pour éviter que ce nouvel achat ne finisse dans un coin de l'atelier plein de poussière car pas utilisé ou pas adapté aux besoins de l'entreprise.

« Quels sont mes besoins ? La machine améliore t'elle mon quotidien ? Est-elle sécurisée ? Apporte-t-elle un nouveau risque ? Quels sont les avantages ergonomiques, organisationnels ou de rentabilité que vais-je en tirer ? Mes travailleurs sont-ils compétents/formés pour l'utiliser ? ... »

Mais alors, dans quel(s) cas et comment dois-je formaliser ma procédure d'achat ?

I - Quand formaliser la règle des 3 feux verts ?

Elle est d'application pour les types d'équipements suivants :

Type d'équipement	Exemples
Les machines ou appareils qui constituent des ensembles équipés (ou destinés à l'être) d'un système d'entraînement autre que la force humaine appliquée directement	Tondeuse, tracteur, chariot élévateur,
Les outils mécanisés qui sont actionnés par une force autre que la force musculaire	Poste à souder, outillage pneumatique, foreuse
Les équipements pour les travaux en hauteur	Échelle, échafaudage,
Les installations dans les bâtiments formant une entité	Installation de chauffage, installation de gaz
Substances susceptibles d'avoir un impact pour la santé ou la sécurité des travailleurs	Désherbant, produits de nettoyage, huiles,



LE DOSSIER DU MOIS

II - A quel moment l'appliquer ?

Elle s'applique dès le processus de réflexion de l'achat de la machine ou de l'équipement, lors de « 3 moments clés » :

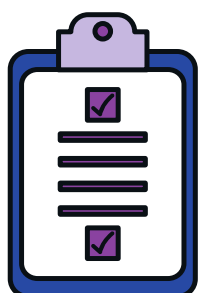
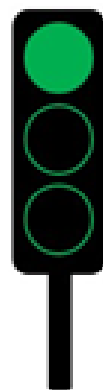
1. **Avant de passer la commande** : de quoi ai-je besoin ? Quelles sont les caractéristiques utiles de la machine ? Quels sont les risques ? Que faire pour diminuer au maximum les risques liés à l'utilisation ?
2. **Lors de la livraison** : Est-ce la machine que j'ai commandée ? Est-elle conforme ? ;
3. **Avant la mise en service** : Est-ce que l'installation ou montage de l'équipement est réalisé selon les prescriptions du constructeur ? Est-ce que les risques engendrés par l'utilisation de la machine sont maîtrisés ? Est-ce que la fiche de poste est rédigée ? Est-ce que l'écolage ou formation des travailleurs sont réalisés avant d'utiliser la machine sur le terrain ? ... ;

1 - Le premier feu vert : avant de passer la commande

Avant de passer la commande, il faut s'informer des risques propres aux nouveaux équipements. Le conseiller en prévention participe à l'élaboration du bon de commande et le contresigne.

Pour toutes les commandes de matériel, le bon de commande/cahier des charges doit contenir des clauses générales qui exigent que le vendeur respecte :

- **La législation en vigueur** sur le bien-être au travail, et les autres règlements pertinents ;
- **Les conditions de sécurité et d'hygiène nécessaires** pour atteindre les objectifs de gestion des risques ;
- **La conformité de l'offre** au regard de toutes les dispositions indiquées sur le bon de commande.



Selon le matériel commandé, **le formulaire de commande peut contenir des exigences spécifiques en matière de prévention et de protection au travail** décrites sous forme de recommandations ou de normes à suivre.

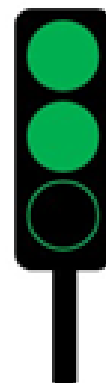
LE DOSSIER DU MOIS

2- Le deuxième feu vert : lors de la livraison

Le fournisseur doit remettre **une attestation ou un certificat** signifiant que l'équipement livré reprend toutes les **clauses de sécurité et d'hygiène** mentionnées dans le bon de commande.

Ces documents se retrouvent sous la forme de **marquage CE, attestation de conformité, le mode d'emploi** dans la langue usuelle de l'entreprise, ...

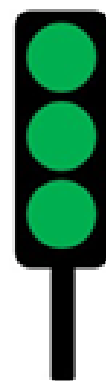
C'est le conseiller en prévention (ou la personne chargée de la prévention) qui s'assurera de la conformité du nouvel équipement.



3- Le troisième feu vert : avant la mise en service

Le conseiller en prévention (ou la personne chargée de la prévention) rédige un rapport de mise en service avant la première mise en service de l'équipement. Cette démarche peut se faire en collaboration avec le service externe. **Ce rapport certifie que les mesures de protection contre les risques liés à l'utilisation du nouvel équipement ont été prises.**

S'il est présent au sein de l'entreprise, le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) doit être informé de l'existence de ce document et doit pouvoir le consulter.



Le mode d'emploi ainsi que les instructions ou les fiches de postes doivent être disponibles et compréhensibles pour les travailleurs. Si un écolage ou une formation est nécessaire à l'utilisation du matériel, il est vivement conseillé de consigner, dater et contresigner un document attestant du déroulement de l'apprentissage avant l'utilisation sur le terrain.

L'employeur ne peut procéder à la mise en service sans disposer de ce rapport. Il doit également vérifier que toutes les instructions de l'équipement sont disponibles dans la langue de l'utilisateur, compréhensibles, et comprises par les travailleurs.

LE DOSSIER DU MOIS

III- En pratique

Vous l'aurez compris, avec la mise en place de la procédure des trois feux verts, le législateur souhaite que chaque achat soit pertinent pour la sécurité des travailleurs.

Afin de répondre à ces mesures, nous vous conseillons, **lors d'un achat** :

- **D'être vigilant aux aspects sécurité (protection et garant, bouton arrêt urgence, dB(A) émis...)** en plus des aspects rentabilités.
- De **conserver précieusement les différents documents relatifs à votre achat (mode d'emploi, certificat de conformité ...)**,
- De **réaliser une analyse de risques** de la machine permettant la rédaction de la fiche de poste,
- De **former les travailleurs** à cette nouvelle utilisation.

L'achat d'une nouvelle machine, équipement ou outils est un passage important dans la vie d'une entreprise. Évidemment l'un des critères importants est l'aspect financier, mais n'oublions pas que lors d'un investissement, **la santé et la sécurité des travailleurs favorisent non seulement la réalisation d'un travail de qualité** mais également le maintien financier de l'entreprise permettant de nouveaux achats de matériel...

Nous conseillons également de **choisir un nouveau matériel en coordination avec les travailleurs et la personne chargée de la prévention santé et sécurité** afin d'optimiser tant les critères sécurité qu'efficacité/rentabilité.

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils pour la mise en place de la procédure des 3 feux verts, n'hésitez pas à contacter votre service externe de prévention et de protection au travail.

L'EXTRACTEUR DE LAIT



Chaque mois, Déclik Travail vous propose des astuces !

*Ce mois-ci découvrez la fiche pratique :
« l'extracteur de lait ».*

Comment éviter de porter les bidons de lait depuis la salle de traite ?

Vous découvrirez dans la fiche pratique une astuce permettant de passer le lait de la salle de traite à un chariot à lait pour pouvoir le transporter facilement tout en préservant sa santé !

<https://declictravail.fr/page/251>



Le chariot à lait

Déclik travail, ce sont des solutions pour travailler sereinement et des informations pour aider à améliorer votre organisation dans votre élevage.

Rendez-vous sur : <https://www.declictravail.fr/>

DATES À RETENIR

A VOTRE AGENDA



-PREVENTAGRI AWARD 2021 -

La dixième édition du concours du Meilleur Jeune Jardinier s'est déroulé ce 6 mai 2021. Six équipes se sont présentées à cette version 2.0 du concours afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Cette épreuve constitue une présélection aux Startech's Days, le Championnat belge des Métiers, organisé par WorldSkills Belgium, l'association belge en charge de la promotion des métiers manuels et techniques.

*Nous félicitons l'équipe de l'école de La Reid
qui a remporté le PreventAgri Award 2021.*

*N'hésitez pas à consulter le lien ci dessous pour découvrir un
chouette reportage sur le déroulement de la journée : CMJJ 2021*

PREVENTAGRI RÉPOND À VOS QUESTIONS

L'ACCUEIL À LA FERME ET LES AIRES DE JEUX, QUELLES LÉGISLATIONS ?



Le terme “Ferme Pédagogique” est un titre protégé par la Région wallonne depuis 2020, il y a une série de critères à respecter pour pouvoir se nommer officiellement “Ferme Pédagogique”. Vous pouvez consulter le site d'accueil champêtre pour la demande de reconnaissance : <https://accueilchampetre-pro.be/fermes-pedagogiques/>

-

L'une des étapes consistent à réaliser l'analyse des risques (peut-être demandé gratuitement à PreventAgri). Parce que la sécurité lors d'accueil du public ne s'improvise pas, plusieurs documents sont mis à disposition pour vous aider à répondre à la réglementation tels que :

- l'affichage de la procédure en cas d'urgence ;
- La check-list des aires de jeux ;
- La fiche d'inscription et de santé ;



Ces documents et d'autres articles pouvant vous intéresser sont sur notre site internet <https://secteursverts.be/>.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les aires de jeux, rendez-vous sur : <https://economie.fgov.be/fr/publications/manuel-securite-des-aires-de>

